

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf  
Présents : 53 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 18 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 6 Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin  
Votants : 59 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**OBJET : ACTIVITES DE PLEINE NATURE - PROPOSITION DE REPONSE A LA CANDIDATURE AUX POLES DE PLEINE NATURE MASSIF CENTRAL 2023 AVEC LE PNR AUBRAC**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

**Vu** l'appel à projet Pôle de Pleine Nature lancé par l'Agence Nationale de la Cohérence des Territoires (ANCT) dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027 ;

**Considérant** que les territoires lauréats de l'appel à projet bénéficieront de financement pour l'animation territoriale autour d'un projet cohérent et maîtrisé de développement, d'aménagement et de valorisation des activités de pleine nature avec pour objectif l'attractivité territoriale, le développement économique et la préservation environnementale ;

**Considérant** que le périmètre de la candidature du Parc n'est pas encore arbitré et que l'Appel à projet de l'ANCT vise des périmètres plus larges que le précédent programme PPN et des territoires interrégionaux ;

**Précisant** que les élus du Parc souhaitent proposer une candidature élargie aux territoires complets des intercommunalités « à cheval » sur le périmètre du Parc, ce qui constituerait indéniablement un atout à cette candidature et aux porteurs de projets des territoires couverts par le prochain Pôle de pleine nature de l'Aubrac en proposant un périmètre cohérent avec les limites administratives des collectivités et certains dispositifs territoriaux complémentaires ;

**Rappelant** que contrairement au dispositif actuel, l'animation du PPN n'aura plus le rôle de préparation des programmations des aides européennes FEDER Massif central, ni le portage d'éventuels projets collaboratifs permettant d'obtenir ces aides ;

**Rappelant** que le nouveau Programme Opérationnel FEDER a modifié les modalités d'aide :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes prend le relais du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif central en tant qu'autorité de gestion ;
- Les dossiers sont à déposer au fil de l'eau par les porteurs de projet ;
- Les dossiers collaboratifs ne sont pas acceptés ;
- L'animation proposée dans cette candidature, aura pour mission :
  - L'élaboration de la stratégie et de la candidature du nouveau Pôle de Pleine Nature ;
  - La promotion du dispositif auprès des acteurs locaux ;
  - L'accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration de leur projet et la recherche de financements ;
  - L'organisation et l'animation de la gouvernance du Pôle de Pleine Nature ;

**Précisant** que cette ingénierie interviendrait en complémentarité avec les moyens déjà mis en œuvre aux différentes échelles territoriales ;

**Considérant** qu'il est envisagé la constitution d'une gouvernance dédiée et dont le PNR Aubrac assurera l'animation et le secrétariat. Un Comité de pilotage pourra être installé et il sera proposé aux intercommunalités concernées d'y siéger ;

**Considérant** que ce Comité de pilotage aurait pour rôle de :

- Veiller à la bonne mise en œuvre de la stratégie établie ;
- Passer en revue les projets contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Apporter un soutien aux projets faisant l'objet de demandes de financement auprès du FEDER Massif dédié ;

**Rappelant** que le PNR de l'Aubrac prépare sa candidature pour répondre au nouvel appel à projet et que dans ce cadre, des réunions de concertation avec les collectivités, les offices de tourisme et les socio-professionnels ont déjà été tenues pour identifier les projets envisagés ;

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-160-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

**Considérant** que l'adaptation des activités de pleine nature et des projets de développement touristique au changement climatique seront au cœur de cette candidature et que viendront se rattacher plusieurs thématiques telles que la poursuite des actions du programme Pôle de pleine nature précédent, la prise en considération des activités verticales et aquatiques, la structuration des services dédiés aux pratiquants de la pleine nature et un axe transversal consacré à l'accessibilité des sites de pratique aux personnes en situation de handicap ;

**Précisant** que le rôle du Parc sera d'animer le dispositif, de porter ou susciter des réflexions collectives et de fournir aux porteurs de projets des clefs de lecture leur garantissant une cohérence globale ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 12 juin 2023 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE ET APPORTE son soutien à la candidature à l'Appel à Projet « Pôle de Pleine Nature » proposée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac couvrant l'intégralité du territoire des EPCI ;**
- ✚ **APPROUVE la participation de la Communauté de communes aux instances de gouvernance du futur Pôle de Pleine Nature porté par le PNR Aubrac ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Celine CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink signature of M. Loïc POUDEROUX, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a long horizontal stroke.